

Luxembourg, le 10 mai 2024

Circulaire n° 2024-039

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet** : Communication du nombre d'électeurs inscrits

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Premier ministre et en vue des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024, je vous prie de communiquer au Ministère d'Etat immédiatement le jour après le dernier jour pour le dépôt des demandes de vote par correspondance, c'est-à-dire **le 16 mai 2024**, les informations suivantes par voie électronique à l'adresse [elections@me.etat.lu](mailto:elections@me.etat.lu) :

- nombre total des électeurs inscrits ;
- nombre des électeurs inscrits pour le vote par correspondance ;
- nombre des électeurs étrangers.

La **Ville de Luxembourg** et la **Ville d'Esch-sur-Alzette** sont priées de communiquer les nombres susmentionnés pour chaque bureau de vote individuellement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden

